



A l'attention des présidents d'associations
59840 Prêmesques

Prêmesques, le 23 janvier 2020

Chères présidentes, chers présidents,

Veillez trouver ci-joint votre dossier de demande de subvention. Celui-ci a été proposé par la commission « associations » et validé en conseil municipal du 3 décembre 2018. Il se compose du règlement d'attribution et des documents à remplir afin de pouvoir bénéficier d'une subvention pour l'année 2020.

Ce dossier a été prévu et pensé pour être clair et factuel sur notre système d'attribution des aides municipales.

Pour rappel, les associations sont classées en plusieurs catégories afin de coller au mieux aux besoins et fonctionnements de chacun. De plus, il n'y a plus un, mais trois types de subventions : fonctionnement, investissement et subvention exceptionnelle.

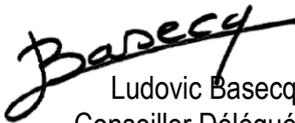
En cette année particulière, du fait des élections municipales, la future commission ne pourra se réunir avant fin mars afin d'étudier les dossiers et présenter ses propositions au vote du prochain budget.

Ce dossier sera donc à rendre au plus tard le 01/03/2020. Passé cette date, plus aucun dossier ne sera pris en compte.

Je reste bien sûr à votre disposition pour toutes questions.

Dans l'attente de vous revoir,

Associativement...


Ludovic Basecq
Conseiller Délégué



Hôtel de Ville - Place Jean-Baptiste Lebas - 59840 PREMESQUES
Tél. : 03 20 08 82 10 - Fax : 03 20 08 78 07 - Email : mairie@premesques.fr
SIRET 215 904 707 000 19 - Code APE 751 A
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire